

Strasbourg, le 8 avril 2022

CJ-AV(2022)04

Comité d'experts sur la protection des avocats (CJ-AV)

1^{ère} réunion 6-8 avril 2022

Strasbourg, bâtiment Agora, salle G03 et par vidéoconférence

RAPPORT DE REUNION

Site internet du CDCJ : <u>www.coe.int/cj-av</u>
Adresse électronique du CDCJ : <u>DGI-CDCJ@coe.int</u>

1-2. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

- 1. Le Comité d'experts sur la protection des avocats (CJ-AV) tient sa première réunion dans un format hybride (en présentiel et en ligne) du 6 au 8 avril 2022 sous la présidence de M. Christoph Henrichs (Allemagne), qui souhaite la bienvenue aux participants.
- 2. La réunion est ouverte par M. Daniele Cangemi, Chef du Service des activités normatives en matière de droits de l'homme, justice et coopération Juridique, Direction Générale des Droits de l'Homme et de l'Etat de droit.
- 3. L'ordre du jour de la réunion figure à l'annexe I. La liste des participants figure à l'annexe II.

3. Tour de table

4. Le Comité prend note des présentations des membres du CJ-AV, des participants et des observateurs ayant assisté à la réunion, ainsi que de leurs expérience et expertise professionnelles.

4. Déclaration du Président et du Secrétariat

- 5. Le CJ-AV prend note des informations fournies oralement par le Président et le Secrétariat. Le Président énonce les objectifs du travail du Comité et les buts de cette première réunion, tandis que le Secrétariat présente le mandat du CJ-AV et celui de son comité directeur, le Comité européen de la coopération juridique (CDCJ), et leurs rôles et tâches respectifs, et attire l'attention sur la <u>Résolution CM/Res(2021)3</u> qui régit les comités intergouvernementaux et leurs organes subordonnés, y compris leurs méthodes de travail. Le Secrétariat fournit également des informations sur le processus d'élection de la Vice-présidence et sur le rôle attendu du/de la Rapporteur-e pour l'égalité de genre (GER).
- 5. Aperçu des questions clés concernant l'indépendance et l'exercice en toute sécurité de la profession d'avocat et des instruments juridiques existants du Conseil de l'Europe et au niveau international
- 6. Le Comité entend la présentation par M. Jeremy McBride, le Consultant du CJ-AV, des questions clés couvertes par <u>l'étude sur la faisabilité d'un nouvel instrument juridique européen sur la profession d'avocat,</u> préparée sous l'égide du CDCJ et adoptée en 2021, notamment celles concernant l'indépendance et l'exercice en toute sécurité de la profession d'avocat et les instruments juridiques existants du Conseil de l'Europe et au niveau international, qui servent de toile de fond à la discussion du futur instrument juridique lui-même (voir points 6 et 7 ci-dessous).
- 6. Projet d'instrument juridique visant à renforcer la protection de la profession d'avocat et le droit d'exercer la profession sans préjudice ni retenue (livrable du CJ-AV)
- 7. Sur la base des premières propositions figurant dans le document CJ-AV(2022)01 (restreint), le Comité tient un échange de vues afin d'identifier les possibles champ d'application et questions à couvrir par le futur instrument visant à renforcer la protection de la profession d'avocat et le droit de pratiquer la profession sans préjudice ni retenue.
- 8. Le Comité convient d'examiner toutes les questions couvertes dans l'ébauche préliminaire, qui avaient été énumérées dans l'étude de faisabilité, gardant également à l'esprit le cadre du mandat. La pertinence de chaque question est examinée sous l'angle de leur importance pour la protection de la profession d'avocat et le droit de pratiquer la

profession sans préjudice ni retenue. La discussion permet d'établir un lien clair entre la sécurité individuelle d'un avocat et le soutien institutionnel des Barreaux, et en particulier comment l'indépendance institutionnelle des Barreaux, y compris les procédures disciplinaires, peuvent avoir un impact sur la situation individuelle des avocats et leur possibilité d'exercer leurs obligations professionnelles sans ingérence. Le CJ-AV convient également que la discussion des questions institutionnelles devrait se concentrer sur les grands principes fondamentaux qu'il est nécessaire de respecter, sans préjudice de la souveraineté des États sur ces questions et en respectant la diversité des structures organisationnelles existantes dans les États membres.

- 9. Le CJ-AV convient d'examiner plus en profondeur les questions suivantes lors de sa prochaine réunion : définition de l'avocat, association professionnelle, admission, activités professionnelles, protection, droits professionnels, liberté d'expression, liberté d'association, formation, juridiction, discipline. Le Comité discute des possibles questions susceptibles d'être abordées sous chacun des points, qui devraient être couvertes dans un projet de texte à préparer pour plus ample examen et discussion lors de sa prochaine réunion, et convient qu'une sorte de hiérarchisation de ces questions devrait être établie.
- 10. Le CJ-AV convient que la conception du mécanisme de mise en œuvre serait d'une grande importance pour le futur instrument juridique. Par conséquent, il demande au Secrétariat de fournir un aperçu des mécanismes de mise en œuvre des instruments juridiques existants du Conseil de l'Europe et convient de reprendre les discussions à ce sujet lors de ses prochaines réunions.
- 7. Projet d'instrument juridique visant à renforcer la protection de la profession d'avocat et le droit d'exercer la profession sans préjudice ni retenue : les avantages et les inconvénients d'un instrument juridique contraignant et non contraignant
- Le Comité tient un échange des vues sur les avantages et les inconvénients d'un nouvel instrument juridique selon sa nature (contraignante ou non), notamment sur la base du chapitre 4 de l'étude de faisabilité sur la profession d'avocat susmentionnée. Tous les représentants des États membres ayant pris la parole, sauf deux, expriment un soutien clair et ferme à un instrument juridique contraignant, soulignant la valeur ajoutée qu'une Convention peut avoir en termes d'autorité et pour faire davantage respecter les droits de l'homme et l'État de droit dans tous les États membres. Il est également souligné qu'une Convention est susceptible de mieux protéger les avocats, même dans les pays où cette protection est satisfaisante, contre les risques d'un futur affaiblissement de cette protection. Une telle convention, qui pourrait être ouverte à des Etats non-membres, démontrerait la volonté du Conseil de l'Europe et de ses Etats membres d'être un chef de file au niveau mondial en traitant d'une question d'une telle importance. Parmi les représentants des deux États membres ayant indiqué une préférence pour un instrument juridique non contraignant, l'un se dit prêt à se joindre au large consensus en faveur de l'élaboration d'une Convention. Tous les observateurs présents soutiennent largement l'élaboration d'une convention, à la lumière des lacunes juridiques et des préoccupations identifiées par la profession juridique.
- 12. En ce qui concerne les risques éventuels de non-ratification, il est noté que la simple existence d'une nouvelle norme juridique contraignante peut constituer une référence importante et en tant que tel une avancée par rapport aux normes existantes, et que le processus d'élaboration devrait viser le consensus sur son contenu, afin de limiter ces risques. Il est également observé que la Convention peut être assortie d'autres instruments non contraignants couvrant des aspects spécifiques qui ne pourraient être traités par un instrument contraignant. Il est noté que certaines Conventions du Conseil de l'Europe se composent d'une combinaison de dispositions fondamentales et de dispositions « facultatives ». A cet égard, le Président demande au Secrétariat de fournir un aperçu des conventions qui

prévoient des telles dispositions souples.

13. A l'issue de l'échange, le Comité convient de proposer au CDCJ d'envisager d'élaborer une convention, en tenant compte des lacunes de la Recommandation existante et de son application inégale, ainsi que de la valeur ajoutée de la protection offerte par une instrument juridiquement contraignant avec les moyens de sa mise en œuvre. Le Président conclut que cette proposition sera soumise au CDCJ afin de recueillir son avis et permettre au CJ-AV de progresser lors de sa deuxième réunion.

8. Élections (Vice-président) et nominations (Rapporteur)

14. Suite à l'appel à expression d'intérêt lancé avant la réunion, le Secrétariat a reçu une candidature pour la fonction de Vice-président, M. Valentyn Gvozdiy (Ukraine). Le CJ-AV élit M. Gvozdiy pour un mandat d'un an (soit jusqu'en avril 2023), renouvelable une fois. En l'absence de candidatures reçues pour le poste de Rapporteur-e pour l'égalité de genre, le Comité convient de reporter la nomination à sa prochaine réunion.

9. Informations sur les activités en cours et prévues dans d'autres enceintes étant pertinentes pour les travaux du CJ-AV

15. Le CJ-AV prend note des travaux et initiatives en cours dans d'autres organisations et enceintes pertinentes pour les travaux du Comité et pour l'élaboration d'un nouvel instrument juridique, ainsi que du projet de coopération¹ du Conseil de l'Europe. Le Secrétariat avait déjà partagé les informations qui lui avaient été fournies précédemment. Celles-ci seront examinées et prises en compte plus avant lors des prochaines réunions, ainsi que lors de l'élaboration du nouvel instrument juridique, afin d'assurer la complémentarité et d'éviter les chevauchements.

10. Divers

16. Aucune.

11. Date et lieu de la prochaine réunion

17. Le CJ-AV tiendra ses prochaines réunions les 11-13 juillet et 2-4 novembre 2022. Le Comité prend note que si la deuxième réunion se tiendra en principe en présentiel à Strasbourg, le format de la troisième réunion sera confirmé ultérieurement, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire en France.

12. Approbation du rapport de réunion

18. Le Comité approuve le rapport de réunion (CJ-AV(2022)04).

_

¹ <u>Projet régional - Renforcement de la profession d'avocat conformément aux normes européennes dans les pays du partenariat oriental</u> *(en anglais uniquement)*

ANNEXE I

ORDRE DU JOUR

1.	Ouverture de la réunion
2.	Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux
3.	Tour de table
4.	Déclaration du Président et du Secrétariat
5.	Aperçu des questions clés concernant l'indépendance et l'exercice en toute sécurité de la profession d'avocat et des instruments juridiques existants du Conseil de l'Europe et au niveau international
6.	Projet d'instrument juridique visant à renforcer la protection de la profession d'avocat et le droit d'exercer la profession sans préjudice ni retenue (livrable du CJ-AV)
7.	Projet d'instrument juridique visant à renforcer la protection de la profession d'avocat et le droit d'exercer la profession sans préjudice ni retenue : les avantages et les inconvénients d'un instrument juridique contraignant et non contraignant
8.	Élections (Vice-président) et nominations (Rapporteur)
9.	Informations sur les activités en cours et prévues dans d'autres enceintes étant pertinentes pour les travaux du CJ-AV
10.	Divers
11.	Date et lieu de la prochaine réunion
12.	Approbation du rapport de réunion

ANNEXE II

PARTICIPANTS

MEMBERS / MEMBRES

AUSTRIA /	Dr Marcella PRUNBAUER GLASER	Online /
AUTRICHE	Lawyer	En ligne
7.077.077.2	Prunbauer Rechtsanwälte	
CZECH	Mr/M. Ondřej RICHTER	In person /
REPUBLIC /	Senior Ministerial Counselor	En personne
REPUBLIQUE	Legislative Department	Lii personne
TCHEQUE	Ministry of Justice	
DENMARK /	Mr/M. Nicolai PII	Online /
DANEMARK	Legal director, Attorney	En ligne
DANEWARK		En ligne
EDANCE	The Danish Bar and Law Society Mr/M. Gilles ACCOMANDO	In
FRANCE		In person /
	Directeur de l'Ecole de Formation des Barreaux (EFB) du	En personne
0504440//	ressort de la cour d'appel de Paris	,
GERMANY /	Mr/M. Christoph HENRICHS	In person /
ALLEMAGNE	Head of Section "International Law, Law of International	En personne
	Organisations"	
	Federal Ministry of Justice	
IRELAND /	Ms/Mme Claire LOFTUS	Apologised /
IRLANDE	Sollicitor	Excusée
LITHUANIA /	Ms/Mme Vaida RUDENAITE	In person /
LITUANIE	Senior adviser	En personne
LITOANIL	Legal Services Policy Group	Lii personne
	Ministry of Justice	
LUXEMBOURG	Ms/Mme Valérie DUPONG	Online /
LUXLINIDUUNG	Avocate Etude Dupong, Krieps, Du Bois & Dias Videira	En ligne
	Bâtonnière de l'Ordre des avocats	Littigite
NETHERLANDS /	Mr/M. Jacques WIJNEN	In person /
PAYS-BAS	Senior Policy Advisor	En personne
1 A 10-DA0	Judicial System Department	Lii personne
	Ministry of Justice and Security	
PORTUGAL	Mr/M. Joao PERRY DA CAMARA	Online /
TORTOGAL	Partner / Lawyer / Arbitrator	En ligne
	Law Firm - Rogério Alves & Associados - Sociedade de	Littigite
SPAIN / ESPAGNE	Advogados, R.L Mr/M. Alfredo IRUJO ANDUEZA	Online /
JEAIN / ESPAGNE	Lawyer, Law office in Pamplona	En ligne
	Professor of Master in Law, Public University of Navarre	Litilgile
CWITZEDI AND /	Chair of Council of Navarre	Online /
SWITZERLAND /	Mr/M. François BOHNET Avocat et Associé - KGG Avocats au barreau et notaires	Online /
SUISSE	Professeur à l'Université de Neuchâtel	En ligne
TUDI/EV /	Directeur de l'Académie suisse de la magistrature	Online /
TURKEY /	Mr/M. Halid Haki BARUT	Online /
TURQUIE	Head of Department	En ligne
	General Directorate for Civil Affairs	
III/D AINIE	Ministry of Justice	,
UKRAINE	Mr/M. Valentyn GVOZDIY	In person /
	Vice-president of the Ukrainian National Bar Association	En personne
	Managing partner / International Law Firm GOLAW	

UNITED	Mr/M. Tony FISHER	In person /
KINGDOM /	Partner	En personne
ROYAUME-UNI	Fisher Jones Greenwood LLP - Solicitors	

MEMBER STATES / ETATS MEMBRES

AZERBAIJAN /	Mr/M. Bayram ORUJOV	Online /
AZERBAÏDJAN	Head of Office	En ligne
	Azerbaijani Bar Association	
	Ma/M. Forth ad NIA IA FOV	
	Mr/M. Farhad NAJAFOV	Online /
	Councillor to the Chairman	En ligne
	Azerbaijani Bar Association	211 lig110
	Mr/M. Allahveran ORUJLU	1 / 5 .
	Member	In person / En
	Azerbaijani Bar Association	personne
FRANCE	Ms/Mme Marie DUGRE	In person /
	Magistrate	En personne
	Cheffe du bureau de l'Europe et des questions	,
	institutionnelles	
	Ministère de la Justice	
GEORGIA /	Mr/M. Vakhtang KACHIBAIA	In person /
GÉORGIE	Senior Specialist	En personne
	Analytical Department	
	Ministry of Justice	
IRELAND /	Mr/M. Fiachra BYRNE	In person / En
IRLANDE	Justice Attaché / Deputy to the Permanent	personne
	Representative	
	Permanent Representation of Ireland to the Council of	
	Europe	
LUXEMBOURG	Mr/M. Tom HANSEN	Online /
	Attaché - Direction chargée des relations avec	En ligne
	l'Administration judiciaire et les professions du droit	
	Délégué du Gouvernement auprès des juridictions	
	administratives	
	Ministère de la Justice	
REPUBLIC OF	Mr/M Alexander ŢURCAN	Online /
MOLDOVA /	Interim Dean of the Bar Association of the Chisinau	En ligne
REPUBLIQUE DE	Court of Appeal	
MOLDOVA	Member of the Council of the Bar Association	
	Ms/Mme Angela POPIL	Online /
	Member of the Council of the Bar Association	En ligne
ROMANIA /	Ms/Mme Madalina Paula MANOLACHE	Online /
ROUMANIE	Director	En ligne
NOUWAINE	European Affairs and Human Rights Department	Litilgile
	Ministy of Justice	
	IVIII IISTY OI JUSTICE	

PARTICIPANTS / PARTICIPANTS

EUROPEAN	Mr/M. Adrien RAIF-MEYER	In person /
COURT OF HUMAN	Senior Lawyer	En personne
RIGHTS / COUR	•	·
EUROPÉENNE		
DES DROITS DE		
L'HOMME		

OBSERVERS / OBSERVATEURS

	I	1
AVOCATS SANS FRONTIÈRES	Mr/M. Christophe VINCENT Chargé de projets	Online / En ligne
COUNCIL OF BARS AND LAW SOCIETIES OF EUROPE / CONSEIL DES BARREAUX EUROPEENS (CCBE)	Mr/M. Laurent PETTITI Avocat au Barreau de Paris Président de la Délégation des Barreaux de France à Bruxelles Président du Groupe de travail « Convention européenne » du CCBE	In person / En personne
	Mr/M. Nathan ROOSBEEK Legal Adviser	Online / En ligne
EUROPEAN BARS FEDERATION / FEDERATION DES BARREAUX D'EUROPE (FBE)	Ms/Mme Dominique ATTIAS Avocate Présidente de la Fédération des Barreaux d'Europe	Online / En ligne
	Mr/M. Philippe LOEW Secrétaire des Commissions de la FBE Ordre des Avocats de Strasbourg Avocat associé fondateur du cabinet TALARIS Avocats	Online / En ligne
EUROPEAN ASSOCIATION OF LAWYERS (EAL) / ASSOCIATION EUROPÉENNE DES AVOCATS (AEA)	Ms/Mme Maria ŚLĄZAK Attorney of Law President of the European Association of Lawyers (AEA-EAL)	Online / En ligne
EUROPEAN CRIMINAL BAR ASSOCIATION (ECBA)	Mr/M. Vincent ASSELINEAU Chair of the European Criminal Bar Association	In person / En personne
INTERNATIONAL BAR ASSOCIATION (IBA) & HUMAN	Ms/Mme Eleonora SCALA	Online / En ligne
RIGHTS INSTITUTE (IBAHRI)	Dr Ewelina OCHAB IBAHRI Program Lawyer	Online / En ligne
INTERNATIONAL COMMISSION OF JURISTS (ICJ) / COMMISSION INTERNATIONALE DE JURISTES (CIJ)	Ms/Mme Roisin PILLAY Director of the ICJ Europe and Central Asia Programme	Online / En ligne
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF LAWYERS / UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS (UIA)	Mr/M. Georges-Albert DAL Président du Comité de réflexion de l'UIA sur les règles professionnelles	Online / En ligne
"LAWYERS FOR LAWYERS" FOUNDATION /	Ms/Mme Judith LICHTENBERG Board member	In person / En personne
FONDATION « LAWYERS FOR LAWYERS »	Ms/Mme Sophie DE GRAAF Executive Director	Online / En ligne

INTERNATIONAL	Mr/M. Massimo AUDISIO	In person /
OBSERVATORY OF	Lawyer – Founding and Managing Partner	En personne
ENDANGERED	Law Firm Audisio et Associati	
LAWYERS /		
OBSERVATOIRE		
INTERNATIONAL		
DES AVOCATS EN		
DANGER (OIAD)		

COUNCIL OF EUROPE EXPERT / EXPERT DU CONSEIL DE L'EUROPE

CONSULTANT OF	Mr/M. Jeremy McBRIDE	In person /
CJ-AV /	Barrister	En personne
CONSULTANT DU	Monckton Chambers	
CJ-AV	United Kingdom	

SECRETARIAT / SECRETARIAT

DGI - DIRECTORATE GENERAL HUMAN RIGHTS AND RULE OF LAW / DIRECTION GÉNÉRALE DROITS DE L'HOMME ET ÉTAT DE DROIT

HUMAN RIGHTS, JUSTICE AND
•
LEGAL CO-OPERATION
STANDARD SETTING ACTIVITIES
DEPARTMENT / SERVICE DES
ACTIVITÉS NORMATIVES EN
MATIERE DE DROITS DE L'HOMME,
JUSTICE ET COOPÉRATION
JURIDIQUE

LEGAL CO-OPERATION DIVISION / DIVISION DE LA COOPÉRATION JURIDIQUE

Mr/M. Nicola-Daniel CANGEMI

Head of Department / Chef de service

Tel: +33 3 88 41 22 24

E-mail: nicola-daniel.cangemi@coe.int

Ms/Mme Livia STOICA BECHT

Head of Division / Cheffe de la Division Secretary to the CDCJ / Secrétaire du CDCJ

Tel: +33 3 90 21 42 60 E-mail: <u>livia.stoica@coe.int</u>

Ms/Mme Sophio GELASHVILI

Head of Legal Co-operation Unit / Cheffe de l'Unité de coopération juridique

Co-Secretary to CDCJ / Co-secretaire du CDCJ Secretary to CJ-AV / Secrétaire du CJ-AV

Tel: +33 3 88 41 31 80

E-mail: sophio.gelashvili@coe.int

Ms/Mme Catherine GALLAIS

Specialised administrative assistant / Assistante

administrative spécialisée Tel: +33 3 88 41 22 21

Email: catherine.gallais@coe.int

Mr/M. Elshan ORUJOV

Program adviser / Conseiller de programme

Tel: +33 3 90 21 57 81 Email: elshan.orujov@coe.int

Ms/Mme Emilija DEOLSKA

Assistant / Assistante Tel: +33 3 90 21 43 47

E-mail: emilija.deolska@coe.int

Ms/Mme Joan STAFFORD

Assistant / Assistante
Tel: +33 3 88 41 32 72
E-mail: joan.stafford@coe.int

Ms/Mme Alexandra ZURBACH

Trainee / Stagiaire

Email: alexandra.zurbach@coe.int

CO-OPERATION PROGRAMMES / PROGRAMMES DE COOPERATION

UKRAINE, REPUBLIC OF MOLDOVA AND ARMENIA UNIT / UNITE UKRAINE, REPUBLIQUE DE MOLDOVA ET ARMENIE

Mr/M. Karen KARAPETYAN

Project officer / Agent de projet
Regional project "Strengthening the profession of lawyer
in line with European standards" / Projet régional –
"Renforcement de la profession d'avocat conformément
aux normes européennes"

Tel: +374 10 546 322

Email: karen.karapetyan@coe.int

INTERPRETERS / INTERPRETES	Ms/Mme Remy JAIN
	Mr/M. Didier JUNGLING